

## **AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDE**

### **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001 JORT n°59 du 24/07/2001. Agrément CMF n°00.388 du 14/09/2000**

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

### **Distribution de Dividendes**

En Application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 mai 2010, Univers Obligations SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2009 :

#### **un dividende de 4<sup>d</sup>,090 par action**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques ou morales, sera mis en paiement à partir du 27/05/2010 aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au 11, rue Abderrahmen Azzem Montplaisir - 1002 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 27 mai 2010. La solte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 26 mai 2010 pour faire le choix.

**Passé ce délai, le paiement de dividende se fera automatiquement en actions**